

# BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°10 / 28 mai 2024

Dicton de la semaine:

Soleil à la Saint Germain (28 mai) nous promet du bon vin.

## L'Essentiel

Réglementation	Dates collecte EVPP, EVPF, PPNU, EVPOH.
Météo	Dégradation pluvieuse jeudi, passages nuageux en cours.
Phénologie	Croissance hétérogène, rapide sur parcelles bien exposées, lente sur terroirs gorgés d'eau. Floraison bien enclenchée sur secteurs précoces
Mildiou	Rares nouveaux symptômes sur feuilles sur parcelles en découverte sous les différents épisodes de pluies, <b>la végétation doit avoir une protection sans faille.</b>
Oïdium	Protection sans faille
Black-Rot	Rares nouveaux symptômes sur feuilles sur parcelles en découverte sous les différents épisodes de pluies, la végétation doit avoir une protection sans faille.
Vers de Grappe	Premières glomérules observées avec chenilles d'Eudémis
BSV Vigne Nord Aquitaine	BSV N-A - Vigne Nord Aquitaine – n°8 du 22 mai .Vous pouvez le retrouver sur le site : <a href="http://Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)">Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)</a>

## Informations réglementaires

### 👉 Agenda 2024 des différentes collectes

**EVPP** (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) : 3 collectes du 21 au 24 mai, du 1 au 5 juillet et du 2 au 6 septembre.

**EVPF** (Emballages Vides de Produits Fertilisants) : du 21 au 24 mai (en même temps que les EVPP).

**PPNU** (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) et **EPI-U** (Equipements de Protection Individuelle Usagés) : les 6 et 7 novembre.

EVPOH (Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène) : du 2 au 6 décembre.

Télécharger le calendrier de collectes.

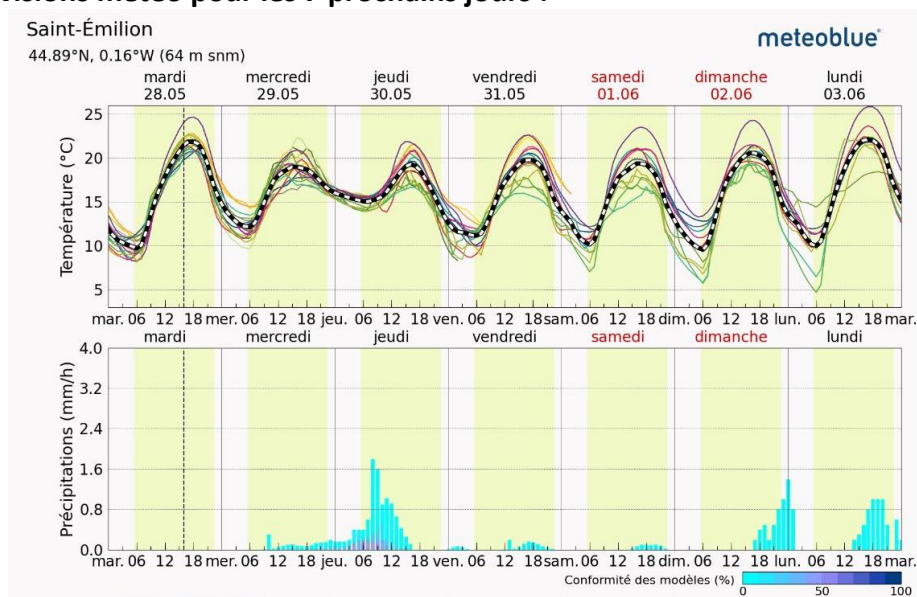
## La Météo

### 🔗 Bilan des 7 derniers jours :

La pluie s'est poursuivie encore la semaine dernière, avant enfin une accalmie pour le week-end et le début de cette semaine. Les températures remontent timidement sous le ciel encore bien nuageux.







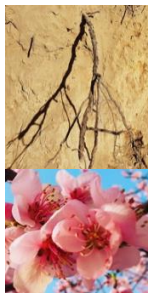

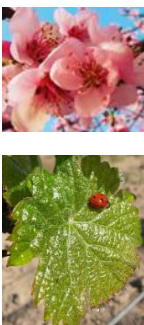




Date	St Pierre de Mons		Saillans		Puisseguin		Soulignac		St Sulpice de Faleyrens		St Emilion Village		Néac		St Magne de Castillon	
	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 21 mai 2024	15,23	5,97	15,21	14,29	14,82	2,79	14,67	7,62	15,5	9,33	15,45	9,33	15,18	13,7	15,34	13,7
mercredi 22 mai 2024	14,95	3,94	15,48	1,02	14,79	0	14,44	0	15,1	1,78	15,13	1,78	15,07	0,76	14,99	2,03
jeudi 23 mai 2024	14,26	6,67	14,48	0,51	14,02	2,29	13,35	15,62	14,2	8,64	14,22	8,64	14,5	0	14,18	7,49
vendredi 24 mai 2024	14,83	0,51	14,39	0	14,42	0	14,98	0	15,1	0,38	15,07	0,38	15,08	0	14,69	0
samedi 25 mai 2024	17,07	0	16,68	0	16,86	0	17,57	0	17,2	0	17,24	0	17,04	0	17,33	0
dimanche 26 mai 2024	16,79	0	16,45	1,02	16,35	0	16,08	0	16,7	0	16,74	0	16,47	0	16,77	0
lundi 27 mai 2024	15,68	0	15,39	0	15,32	0	15,14	0	15,6	0	15,55	0	15,57	0	15,25	0
<b>Cumul de pluie des 7 derniers jours</b>		<b>17,09</b>		<b>16,84</b>		<b>5,08</b>		<b>23,24</b>		<b>20,13</b>		<b>20,1</b>		<b>14,5</b>		<b>23,2</b>

### 🔗 Prévisions météo pour les 7 prochains jours :



Les prévisions indiquent surtout un risque de pluie pour jeudi matin. Le ciel devrait rester couvert, les températures vont rester aux alentours de 20°C pour les maximales.

## Le Calendrier Lunaire

	Mercredi 29 mai	Jeudi 30 mai	Vendredi 31 mai	Samedi 1 juin	Dimanche 2 juin	Lundi 3 juin	Mardi 4 juin
Phase de lune	 Lune montante	 Dernier quartier	 Lune montante	 Lune montante	<b>PERIGEE LUNAIRE</b>	 Lune montante	 Lune montante
Influence	 Racine/Fleur	 Fleur	 Fleur/Feuille	 Feuille	 Feuille	 Fruit	 Fruit

**Périgée lunaire :** Quand elle est au périgée, elle exerce une attraction beaucoup plus forte, qui provoque l'étiollement des jeunes semis. Les plantes sont fragilisées et demeurent moins robustes.

**La lune montante :** c'est la période de sève montante. Les plantes s'emplissent de forces et croissent. Période de semis, période de récolte. En cave, soutirage en vue de prolonger l'élevage.





**Jours Racines :** Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.

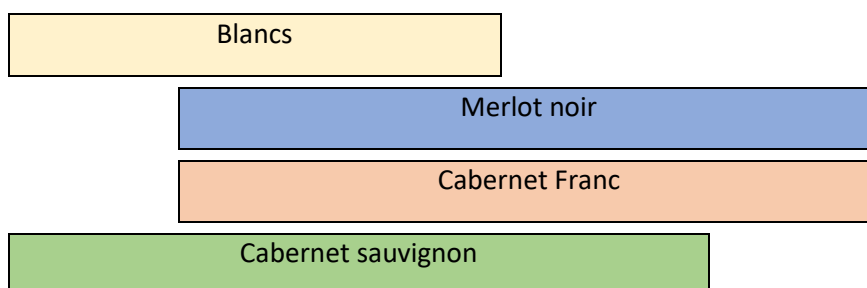
**Jours Fleurs :** Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

**Jours Feuilles :** Période où la lune influe sur les feuilles.

**Jours fruits :** Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

## Phénologie – Etat du vignoble

			
<b>Stade G/15</b> 6 à 8 feuilles, les inflorescences se développent	<b>Stade H17</b> Boutons floraux séparés	<b>Stade I21</b> Toutes premières fleurs	<b>Stade I25</b> Pleine floraison



La pousse reste lente dans certaines situations, mais malgré tout nous pouvons observer sur certaines parcelles des pousses à plus de 20 voire 30 cm enregistrés sur 7 jours.

La floraison s'est enclenchée sur de nombreux terroirs surtout sur Cabernet Franc, Merlot Noir mais aussi Cabernet Sauvignon.

Le végétal est toujours pâle, les Cabernets francs présentent des feuilles marbrées, avec des carences azotées, signe d'une mauvaise photosynthèse voire des rougissements par accumulation de produits phyto et hydromorphie.

## Etat du vignoble

A la suite des précipitations conséquentes de la semaine dernière, des zones humides sont toujours présentes rendant l'accessibilité de certaines parcelles encore difficile.

Heureusement, avec la fin des pluies, l'arrivée de jours plus ensoleillés, le ressuyage est enfin possible sur une majorité de situations, mais le bilan est plutôt mauvais sur l'état des fonds et allées : des ornières se sont formées, la remise à plat va être longue!

### ☞ Travaux au vignoble :

Les épamprages de têtes et pieds sont en cours ainsi que les premiers et seconds levages.

Les travaux mécaniques du sol sous le cavaillon ou dans les fonds reprennent, **attention à pratiquer un travail de sol où la protection phytosanitaire est en place et active, pour éviter toute contamination par projection de terre.**

Les adventices ont beaucoup poussé et deviennent un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro climat humide au niveau des souches (favorables aux maladies cryptogamiques de la vigne). Cette année, la pousse importante des enherbements naturels ou semés pose de réels problèmes pour un nettoyage du cavaillon optimum.

La tonte des fonds et des abords sont à privilégier dès ressuyage des parcelles, **même remarque que pour le travail du sol.**

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer sans problème.

### ✓ **Asphyxie Racinaire :**

Les symptômes d'asphyxie racinaire sont toujours visibles malgré le retour d'un temps plus clément, les sols sont encore saturés en eau, compacté sur de nombreuses parcelles.



### Chrysope :

Première observation d'œufs de chrysope, auxiliaire de la vigne.



## Les maladies

### Bonnes pratiques de pulvérisation

#### ☞ **Méthode CEPP :**

2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur.

#### ☞ **Rappel réglementaire**

- ✓ il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.

- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.
- ✓ **Contrôle obligatoire du pulvérisateur** : pour rappel, depuis janvier 2021 le contrôle des pulvérisateurs doit être effectué tous les 3 ans (à partir de 5 ans pour un pulvérisateur neuf). [Contrôle pulvérisateur - Crodip](#)

## Utilisations des produits phytosanitaires

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
  - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
  - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
  - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.
- ✓ **Il est important de traiter sur un feuillage sec. Et pour rappel, le temps de séchage du traitement est de 1h30 à 2h.**
- ✓ Dans la mesure du possible, il faut alterner les fonds de passage et l'ordre de traitement des parcelles.

## Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, **le Conseil d'Etat a annulé la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.

**En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.**

**Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour toute autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.**



Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des organismes réglementés au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

### De même, il est précisé dans l'article 5 :

Art. 5. – La période d'application prévue à l'article 3 peut être modifiée dans les cas suivants :

- ✓ si, en raison de l'activité exclusivement diurne des bioagresseurs, le traitement réalisé au cours de la période définie à l'article 3 ne permet pas d'assurer une protection efficace de la culture traitée ;
- ✓ si, compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période prévue à l'article 3.

Dans ces deux cas, l'application peut être réalisée sans contrainte horaire.

L'heure de début et l'heure de fin du traitement ainsi que le motif ayant motivé la modification de la période prévue à l'article 3 sont consignés dans le registre.

### Rappel pour le choix des produits :

- ✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 (produits non utilisables pendant la floraison) :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».

## Mildiou

### Le point

Nous observons quelques nouvelles jeunes taches d'huile, légèrement sporulantes, sur quelques parcelles. Etant donné le temps de latence assez long avec les températures fraîches de ce mois, il doit s'agir de contaminations qui ont eu lieu lors des pluies de la mi-mai.

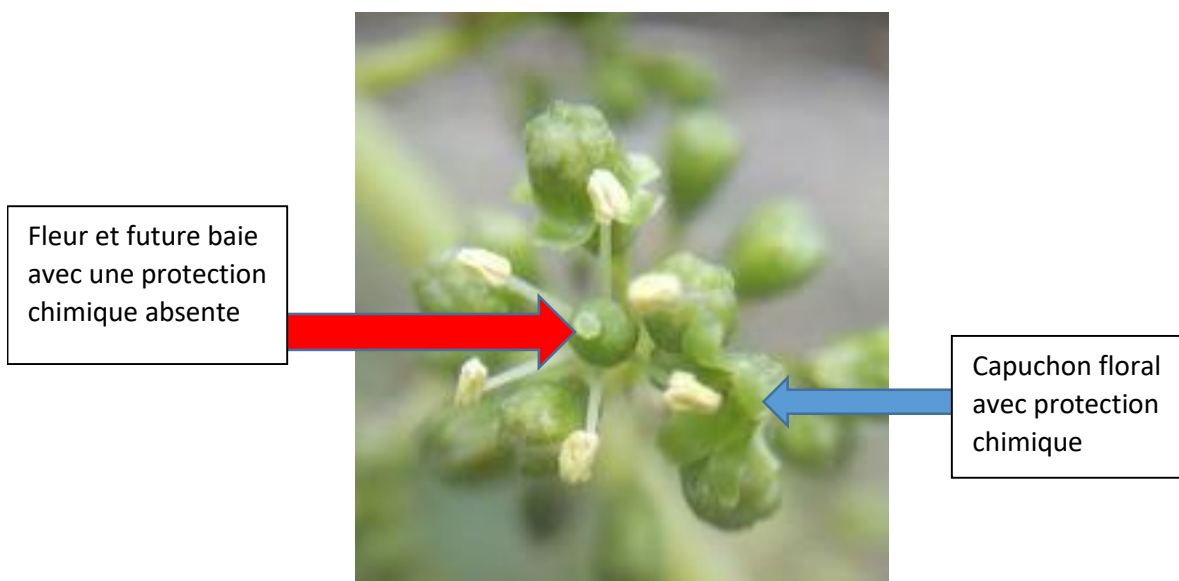
Cette sortie de nouvelles taches est très limitée sur notre secteur et correspond à des parcelles qui ont pu être en défaut de protection sous ces pluies contaminatrices (parcelles impraticables).

Les anciens symptômes sont souvent peu sporulants et même en cours de nécrose.



### 🔗 Le conseil

Le stade des inflorescences, proche ou déjà entrées en floraison correspond au stade de sensibilité maximal aux maladies. **L'ensemble des parcelles doit donc avoir une protection efficace en permanence (la grande majorité des parcelles présente des symptômes).** Chaque nouvelle fleur/future baie ne possède pas de protection une fois le capuchon floral éjecté, les applications doivent suivre l'évolution de la floraison et les risques de pluie pour protéger les jeunes baies.



- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), **en période de floraison c'est l'évolution de la floraison qui prime même en absence de lessivage.**
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **reprise de la pousse sur certaines parcelles, floraison bien enclenchée.**
- et pluies annoncées ou périodes importantes d'humectation. **Pluies annoncées jeudi et hygrométrie toujours importante.**
- **Mesures prophylactiques : évitez au maximum de toucher aux sols (ne pas tondre ou travailler sous le rang ou dans l'interrang) si la végétation ne dispose pas d'une protection mildiou effective.**



### Dose de cuivre à employer :

La dose conseillée est de **400 g de Cu/ha** (dose réellement appliquée à l'hectare).

### ☞ Les produits utilisables :

**Attention en cas d'application à base de spécialité cuprique : il faut que les températures soient supérieures à 10/12°C lors de l'application, en dessous de 10°C le cuivre peut être phytotoxique.**

- ✓ **Bouillie Bordelaise RSR Disperss** (sulfate de cuivre) à la dose de **2 kg/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.
- ✓ **Champ Flo Ampli** (hydroxyde de cuivre) à la dose de **1,11 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.
- ✓ **Héliocuivre** (hydroxyde de cuivre) à la dose de **1 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :

SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha.** ». Les quantités de cuivre utilisables sont de 4 kg/ha/an, avec une possibilité de lissage (utilisation de plus de 4 kg/ha -sans dépasser 6 kg/ha- en cas de forte pression, la moyenne annuelle jusqu'en 2025 ne devant pas dépasser 4 kg/ha). L'utilisation d'une seule spécialité portant cette mention empêche donc le lissage des quantités de cuivre apportées à l'ha par an.

### ☞ L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprages du pied et de la tête.



- ✓ Premier levage / relevage.

## Black-Rot

### 🔗Le point

Nous observons l'apparition de quelques nouvelles taches de Black-Rot sur feuilles, en fréquence faible.



### 🔗Le conseil

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oidium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre.

### 🔗L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

## Oïdium

### 🔗Le point :

Le changement de météo, arrêt de la pluie, humidité matinale importante avec éventuellement de la brume, températures modérées, ciel couvert, sont autant de facteurs qui vont favoriser cette maladie.

Pour l'instant, aucun symptôme observé sur notre réseau.

### 🔗Le Conseil :

Les parcelles doivent impérativement être protégées pendant cette période de floraison, très sensible à la maladie.

Exemple (liste non exhaustive) :

**Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD**  
(ZNT eau = 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits, nombre d'applications max : 8).

**pour une dose de 5 à 6 kg/ha.**

**Héliosoufre S** : (ZNT eau de 5 m, DRE 24h, DSR 0m, DAR 5 jours, 12 applications max par an) pour une dose de **3 l/ha**, dose réellement appliquée à l'hectare.

### 🔗L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place, gestion de la vigueur des parcelles (choix du matériel végétal, fertilisation...) mais également la destruction de l'inoculum (élimination des bois porteurs de symptômes).

☞ **Méthode CEPP :**

2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

## Botrytis

Les taches de botrytis sur feuilles sont toujours visibles ainsi que sur quelques bouts de grappe. Le champignon est entretenu par les chocs sur le végétal (impacts de grêle, roues du tracteur...), les durées d'humectation qui restent longues et les températures favorables.

## Les Ravageurs

### Vers de grappe

Nous avons observé les premiers glomérules avec chenilles ce matin sur St Michel de Fronsac :



Les comptages pourront être réalisés dès la semaine prochaine.

Rappel : voici les seuils de nuisibilité de ce ravageur :

Entre 0 et 5 glomérules pour 100 grappes	Plus de 5 glomérules pour 100 grappes
Aucune intervention nécessaire en préventif de la 2 <sup>ème</sup> génération	Intervention en préventif de la 2 <sup>ème</sup> génération

## Cicadelle Verte :

Des larves sont toujours observées sur feuilles de la base des rameaux.



## Cicadelle de la Flavescence :

Des larves sont observées sur pampres du pied et sur la végétation principale.



Rappel sur ces insectes vecteurs de maladie : les cicadelles sont localisées sur feuilles âgées mais aussi sur les pampres du pied. Il est donc indispensable d'épamprer soigneusement vos parcelles qui doivent recevoir un traitement insecticide.

Il est également obligatoire de faucher les enherbements en fleur, avant l'application du produit de lutte.

Les dates de traitement ont été communiquées par les différents GDON, vous pouvez les retrouver sur les sites suivants :

- ✓ <https://www.gdon-bordeaux.fr/uploads/Liste-alphabetique-du-nombre-de-traitement-par-commune-2024-MAJ-dates-1.pdf>
- ✓ <http://www.gdon-libournais.fr/>

☞ L'alternative

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de réaliser un épamprage soigneux du pied avec également destruction des rejets de porte-greffe.

---

## Accompagnement technique personnalisé

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques, Laurence Derc et Thierry Tricot, conseillère-technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peuvent vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine conduit en agriculture biologique et/ou biodynamique.

Les accompagnements techniques individuels peuvent être pris en charge jusqu'à 100% par le Département et la Région sous conditions.

Laurence Derc – [l.derc@bionouvelleaquitaine.com](mailto:l.derc@bionouvelleaquitaine.com) Tel. 06 38 35 33 17  
Thierry Tricot – [t.tricot@bionouvelleaquitaine.com](mailto:t.tricot@bionouvelleaquitaine.com) Tél : 06 11 61 98 42